

Chronique de la Fédération canadienne des sciences sociales

La taxe sur les produits et services

Au cours des derniers mois, la Fédération a étudié de près la question de la taxe sur les produits et services pour déterminer quel impact elle risque d'avoir sur la diffusion de la recherche et sur la viabilité des sociétés savantes. La F.C.S.S. est de l'avis que la nouvelle taxe aura un effet fort négatif sur la recherche au Canada et a donc cru bon de présenter un mémoire au Comité permanent sur les finances, le 14 septembre 1989.

Le mémoire traite de deux questions principales: 1) l'effet de la T.P.S. sur les livres et revues; et 2) l'effet de la T.P.S. sur la viabilité des sociétés savantes.

En ce qui concerne le premier point, la F.C.S.S. a recommandé que la T.P.S. sur les livres et revues soit imposée à un taux nul. Cette recommandation a été faite sur la base des arguments résumés ci-dessous:

1. Depuis la Confédération, les gouvernements qui se sont succédés ont toujours refusé de taxer les livres et les revues. La F.C.S.S. croit que ce principe important doit être sauvegardé, car il facilite la diffusion des idées et de l'information au Canada.

2. La F.C.S.S. croit qu'en taxant les livres et les revues, le gouvernement risque fort de nuire à l'industrie de l'édition qui assure une large diffusion aux résultats de la recherche entreprise au Canada et bien souvent subventionnée à même des sources gouvernementales. Le mémoire souligne que dans plusieurs pays où il existe un régime de taxe sur les produits et services, les gouvernements ont reconnu l'importance de ne pas taxer les livres et revues ou du moins de les taxer à un niveau inférieur.

3. La F.C.S.S. appuie la lutte amorcée récemment par le gouvernement fédéral contre l'analphabétisation. Nous croyons cependant que l'imposition d'une taxe sur les livres et les revues minera cet effort qui vise à favoriser l'alphabétisation, surtout dans une société infoculturelle.

La F.C.S.S. a aussi fait des recommandations qui touchent directement les sociétés savantes. La première se lit comme suit: *La F.C.S.S. recommande que la ristourne de 50% s'applique*

également à tous les organismes sans but lucratif. La recommandation a été faite sur la base des arguments résumés ci-dessous:

1. L'imposition d'une taxe de 9% sur tous les achats minera sérieusement la viabilité des sociétés savantes.

2. On peut lire dans le document technique:

Les organismes sans but lucratif, dont au moins la moitié des recettes annuelles proviennent de subventions fédérales, provinciales ou municipales seront également admissibles à la ristourne de 50 pour cent. (p. 129)

La F.C.S.S. croit que ce critère défavorise les sociétés savantes qui, pour la plupart, reçoivent moins de 50% de leurs revenus de sources gouvernementales. Nous croyons qu'il est inacceptable que les associations qui réussissent à percevoir la plupart de leurs recettes à même leurs membres soient pénalisées en se voyant refuser la ristourne.

3. Le gouvernement doit reconnaître que la T.P.S. (avec ou sans la ristourne) représentera des coûts administratifs importants aux sociétés savantes.

La deuxième recommandation touchant les sociétés savantes se lit comme suit: *La F.C.S.S. demande au gouvernement de ne pas imposer une taxe sur les cotisations prélevées par les sociétés savantes.* La recommandation a été faite sur la base de l'argumentation suivante:

1. Plusieurs associations membres de la Fédération publient une revue savante à laquelle ont droit les membres en versant leur cotisation. Sous le système de la T.P.S., les cotisations connaîtraient une augmentation de 9%. La F.C.S.S. trouve qu'il est inacceptable d'imposer une taxe sur un service tel une revue savante. La Fédération a souligné que les résultats de la recherche qui sont diffusés par le biais des revues savantes bénéficient à tous les Canadiens et constituent par le fait même un bien public.

La F.C.S.S. croit que les recommandations faites au Comité aideront le Canada à maintenir et rehausser la recherche entreprise au Canada. Nous croyons également que les recomman-

dations s'accordent bien avec les déclarations récentes du Premier Ministre en ce qui concerne la qualité de l'éducation au Canada.

Le traitement fiscal des sciences sociales

Depuis l'entrée en vigueur de la politique de contrepartie comme mécanisme de financement des conseils de recherches, la Fédération canadienne des sciences sociales a fait pression auprès du gouvernement pour que la loi sur l'impôt soit modifiée de façon à rendre admissible la recherche en sciences humaines au crédit d'impôt pour la recherche et le développement. Il n'existe à l'heure actuelle aucune mesure fiscale pour encourager la recherche en sciences humaines. Malheureusement, le ministère des Finances refuse toujours de modifier la loi. C'est pourquoi la F.C.S.S. a décidé de prendre l'initiative de présenter au gouvernement une proposition pour la création d'un tout nouveau crédit d'impôt pour la recherche en sciences sociales.

Un mémoire préparé par les professeurs Brian Arnold (University of Western Ontario) et Tom Wilson (University of Toronto) a donc été présenté au Premier Ministre et au ministre des Finances au mois de septembre. Le mémoire a été déposé au début de l'automne afin de permettre aux fonctionnaires de l'étudier en vue du prochain budget fédéral.

Le mémoire recommande une mesure fiscale qui consisterait en une déduction du revenu et un crédit d'impôt remboursable. En ce qui concerne le programme de subsides, il serait semblable à la mesure fiscale préconisée dans le mémoire et répondrait donc aux objectifs gouvernementaux en matière d'aide gouvernementale à la recherche. Le programme des subsides revêt bien entendu des particularités qui sont expliquées dans le document (vous êtes priés de consulter le mémoire qui peut être obtenu en communiquant avec le Secrétaire de la F.C.S.S.). Tout en reconnaissant l'importance d'offrir plus d'une alternative au gouvernement, la F.C.S.S., au cours de ses pourparlers avec les fonctionnaires du ministère des Finances, a clairement souligné que le crédit d'impôt représentait la meilleure des deux solutions.

Le programme des réseaux des centres d'excellence

Le 26 octobre 1989, le gouvernement fédéral annonça les résultats du Programme des réseaux de centres d'excellence. La F.C.S.S. déplore la décision du gouvernement d'exclure la recherche en sciences sociales. Bien que le Comité international d'évaluation par les pairs ait recommandé qu'un réseau dans les sciences sociales soit subventionné à cause de sa grande qualité, le gouvernement a décidé de ne pas suivre cette voie.

La F.C.S.S. a diffusé un communiqué de presse dans lequel elle déclarait "en refusant de reconnaître la contribution importante de la recherche en sciences sociales pour la compétitivité internationale du Canada, le gouvernement compromet le développement d'une politique nationale forte en matière de science et de technologie. Pour renforcer sa compétitivité internationale, le Canada doit absolument reconnaître le lien indissociable qui existe entre les sciences naturelles et le génie et les sciences sociales. Le programme des Réseaux de centres d'excellence représentait une excellente occasion de souligner ce lien essentiel." La F.C.S.S. a également encouragé le gouvernement à "revoir sa politique scientifique pour assurer le développement des sciences sociales. Sans un financement adéquat de la recherche dans les sciences humaines, le Canada sera incapable de répondre aux défis que lui réserve l'an 2 000".

De surcroît, la F.C.S.S. a amorcé une campagne de rédaction de lettres. Si vous désirez participer à cette campagne, vous êtes priés de communiquer avec le Secrétariat de la Fédération au (613) 238-6112.

Le Conseil de recherches en sciences humaines.

Le C.R.S.H. travaille présentement à mettre en place les changements au Programme des subventions de recherche qui découlent du Rapport Courtney. Tout au long du processus d'évaluation du Programme, la F.C.S.S. a fait connaître ses positions. La F.C.S.S. est en effet préoccupée par certaines recommandations dont celle touchant la catégorie des jeunes chercheurs. A la suite de la première rencontre du nouveau Réseau des questions féministes de la Fédération, au

mois de septembre, il fut décidé que Mme Caroline Andrew écrirait à Mme Paule Leduc pour lui faire valoir nos inquiétudes au sujet de cette définition de la catégorie des jeunes chercheurs qui doit être déterminée en fonction du nombre d'années depuis le diplôme le plus élevé. La F.C.S.S. a recommandé, plutôt, que deux critères soient pris en considération, soit le nombre d'années depuis le diplôme le plus élevé ainsi que le nombre d'années dans un poste universitaire menant à la permanence. Cela éviterait de pénaliser les chercheurs qui enseignent dans des postes précaires. Etant donné que ces postes permettent difficilement de développer des programmes soutenus de recherche, il est important de prendre en considération les deux critères dans la

définition de la catégorie des jeunes chercheurs.

La lettre de la F.C.S.S. a été présentée à la réunion du C.R.S.H. qui a eu lieu au mois d'octobre, et nous avons été heureux d'apprendre que le Conseil a décidé d'élargir la définition de la catégorie des jeunes chercheurs pour y inclure les deux critères, c'est-à-dire le nombre d'années depuis le diplôme le plus élevé ainsi que le nombre d'années dans un poste qui mène à la permanence. De surcroît, le Conseil reconnaîtra la situation particulière des femmes dont les carrières universitaires n'ont pas, pour des raisons familiales, suivi un mode de développement conventionnel. Ces femmes feront partie de la catégorie des jeunes chercheurs.

Lettre du président de la F.C.S.S.

Chers collègues/Chères collègues,

Ce sera pour moi un grand honneur de servir la F.C.S.S. à titre de président au cours de l'année qui marquera son cinquantième anniversaire. Je tiens à souligner le grand dévouement dont a fait preuve la présidente sortante, Mme Caroline Andrew, tout au long de son mandat. Elle a défendu les intérêts de la communauté avec brio et elle mérite notre reconnaissance. Je la remercie aussi d'avoir facilité mon entrée en fonction. Il me fait également plaisir de souhaiter la bienvenue à M. John Finlay, doyen de la Faculté des Arts à l'University of Manitoba, qui a été élu futur président et à Mme Carmen Lambert, du département d'anthropologie de McGill University, qui vient d'être nommée au nouveau poste de vice-présidente responsable des questions féministes. J'envisage avec plaisir de travailler avec tous les membres du Bureau de direction ainsi qu'avec tous les membres de la F.C.S.S. afin de continuer à promouvoir et à faire valoir la contribution des sciences sociales devant tous les Canadiens.

Les réunions annuelles de la F.C.S.S. qui ont eu lieu au mois d'octobre, nous ont permis de faire le point sur les divers dossiers et activités de la Fédération. Je vous invite à demander un exemplaire du Rapport annuel de la F.C.S.S. en communiquant avec le Secrétariat de la Fédération et à lire attentivement les rapports d'activités présentés dans ce bulletin.

Durant les trois journées de réunion, les participants ont eu l'occasion de rencontrer des membres des trois partis politiques fédéraux, la présidente du C.R.S.H. et le président du C.R.S.N.G., ainsi que le Secrétaire d'Etat qui a aimablement offert une réception sur la Colline du Parlement en l'honneur de la F.C.S.S.

Les communications présentées par Chris Axworthy, porte-parole du N.P.D. en matière d'éducation, Ron Duhamel, porte-parole du parti libéral en matière d'éducation, Gerry Weiner, Secrétaire d'Etat, Arthur May, président du C.R.S.N.G., et Paule Leduc, présidente du C.R.S.H., sont disponibles au Secrétariat de la F.C.S.S.

Le 13 octobre, une centaine de chercheurs des sciences sociales ont rencontré le personnel du C.R.S.H. et du Secrétariat d'Etat afin d'échanger sur les divers programmes et politiques touchant les sciences sociales. Leurs rapports sont annexés aux documents ci-haut mentionnés.

Je crois que la journée du 13 a été fort utile pour les membres de la Fédération et je tiens à remercier le personnel du C.R.S.H. et du Secrétariat d'Etat d'avoir accepté de participer aux rencontres. Enfin, mes remerciements vont au personnel du Secrétariat de la F.C.S.S. qui a assuré la bonne marche des événements.

Michel Allard
Novembre, 1989